

BTM MARECHAL FERRANT REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION CMA FRANCE

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N°1 : PARER, FERRER, FORGER UN ONGULIGRADE DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE			
A1.1 – Organisation de l'aire de ferrage : - Prise en charge de l'onguligrade (cheval, âne, bovin ...) - Aborde et manipule l'onguligrade en sécurité	C1.1 – Choisir et adapter la localisation et l'organisation de l'aire de travail et de l'aire de ferrage en fonction de l'onguligrade afin de garantir la sécurité de l'animal, du professionnel et de l'environnement.	<u>Epreuve de parage et ferrage mécanique (C.1.1, C.1.2, C.1.4, C1.5, C1.6, C1.7) :</u> Le jury indique au candidat la pathologie et l'activité de l'onguligrade. Sur cette base, le candidat propose les ferrures	<u>Lors des épreuves de ferrage mécanique et orthopédique le candidat est évalué sur :</u> - une entrée en contact (zone de sécurité, sans faire face à l'animal,

BTM Maréchal-Ferrant NUMERO DOSSIER 38241 - RNCP
CMA FRANCE

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

VF -04/10//2024

<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation et évaluation du comportement de l'onguligrade - Evaluation de la nervosité et du seuil de tolérance de l'onguligrade aux opérations de maréchalerie (bruit, fumée ...) ainsi que son état général - Aménagement de l'aire de ferrage dans le lieu le plus approprié aux caractéristiques du cheval (box, en extérieur) - Sécurisation de l'intervention (onguligrade, maréchal, locaux, cavaliers) 		<p>antérieures et postérieures les plus appropriées. Il pare les pieds, procède à l'adaptation des fers mécaniques et ferre le cheval.</p> <p><u>Epreuve de parage et ferrage orthopédique (C.1.1, C1.2 C.1.3, C.1.4 C1.5, C1.6, C1.7)</u></p>	<p>...) et une manipulation correcte et appropriée avec l'animal</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa capacité à rester calme face à la nervosité de l'animal, son choix des bons gestes pour le calmer - le lieu de ferrage choisi est approprié - la sécurité des personnes autour est assurée
<p>A1.2 – Réalisation du parage de l'animal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rétabli, entretien les aplombs des onguligrades par le parage (couper la corne excédentaire) en fonction de l'utilisation/de la locomotion (cheval de course, de loisir, de trait, âne, bovin ...) et de l'environnement (sols, pour ferrage ou nu pied) - Définit le programme d'entretien visant à adapter et gérer au mieux les aplombs par un parage d'entretien ou thérapeutique progressif en respectant le rôle biomécanique de chaque structure du pied (fourchette, sole, barres, paroi, ligne blanche, périople) 	<p>C1.2 – Rétablir, entretenir les aplombs par le parage (couper la corne excédentaire) en fonction de l'utilisation/de la locomotion (cheval de course, de loisir, de trait, âne, bovin ...) et de l'environnement (sols, pour ferrage ou nu pied).</p>	<p><u>Epreuve de parage et ferrage mécanique (C.1.1, C.1.2, C.1.4, C1.5, C1.6, C1.7)</u></p> <p><u>Epreuve de parage et ferrage orthopédique (C.1.1, C1.2 C.1.3, C.1.4 C1.5, C1.6, C1.7) :</u></p> <p>Le jury indique au candidat, la pathologie et l'activité du cheval. Sur cette base, le candidat propose les ferrures antérieurs et postérieurs les plus appropriés. Il forge les 4 fers correspondants. Il pare les pieds, procède à l'adaptation des fers forgés, pose si nécessaire les éléments complémentaires et ferre le cheval.</p>	<p><u>Lors des épreuves de ferrage mécanique et orthopédique le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan de parage est adapté - le cheval est remis (conservé) dans ses aplombs - respect de la boîte cornée et de ses différentes structures - absence de blessures, de plaies - le parage est adapté à la locomotion de l'animal

<p>A1.3 – Modification par la chauffe ou l’ajustage des fers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajustement des fers mécaniques et des fers forgés à la forme du pied (à chaud avec essayage) sur l’aire de ferrage - Modification du fer par l’ajout d’éléments complémentaires (pinçons, modifier le relevé de pince) 	<p>C1.3 – Modifier par la chauffe ou l’ajustage de fer à froid ou à chaud des fers mécaniques ou forgés pour les adapter à l’anatomie spécifique de chaque pied de l’onguligrade.</p>	<p><u>Epreuve de parage et ferrage orthopédique (C.1.1, C.1.2, C.1.3, C.1.4, C.1.5, C.1.6, C.1.7)</u></p>	<p><u>Lors de l’épreuve orthopédique le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - respect des températures de chauffe - qualité des fixations et l’emplacement adapté de l’élément spécifique additionnel et pièces rapportées
<p>A1.4 – Pose et fixation des fers mécaniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déferre si nécessaire en dérivant les fers et en préservant la corne de la paroi - Pose les fers selon la méthode de ferrage adaptée à la sensibilité de l’animal (à la française, à l’anglaise, au travail) et le contentienne si nécessaire - Assure la durabilité et la finition du travail en éliminant toutes les aspérités susceptibles de blesser l’animal (dégorger, brocher, râper) 	<p>C1.4 – Poser, fixer les fers mécaniques ou forgés sur tout type de matériaux (en aluminium, /bois/plastique/matériaux composites/résine ...), ferrer selon la méthode adaptée au sujet (à la française, à l’anglaise ou au travail) dans le respect de la boîte cornée, de l’intégrité de l’animal et des règles de sécurité.</p>	<p><u>Epreuve de parage et ferrage mécanique (C.1.1, C.1.2, C.1.4, C.1.5, C.1.6, C.1.7)</u></p> <p><u>Epreuve de parage et ferrage orthopédique (C.1.1, C.1.2, C.1.3, C.1.4, C.1.5, C.1.6, C.1.7)</u></p>	<p><u>Lors des épreuves de ferrage mécanique et de ferrage orthopédique le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - son respect de la boîte cornée lors du déferrage et du ferrage, notamment lors de la pose ou de la dépose des rivets (clous) - la précision et la régularité du brochage - la précision de la finition (rivetage, râpage) - le respect de l’animal et des règles de sécurité
<p>A1.5 – Optimisation du confort de l’onguligrade :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soulage, améliore la locomotion du cheval par la pose de plaques pour préserver la 	<p>C1.5 Optimiser le confort de l’onguligrade par la pose d’éléments complémentaires facilitant sa locomotion et son utilisation (crampons, cônes, plaques, silicone ...) afin d’améliorer ses performances.</p>	<p><u>Epreuve de parage et ferrage mécanique (C.1.1, C.1.2, C.1.4, C.1.5, C.1.6, C.1.7)</u></p>	<p><u>Lors des épreuves de ferrage mécanique et de ferrage orthopédique le candidat est évalué sur :</u></p>

BTM Maréchal-Ferrant NUMERO DOSSIER 38241 - RNCP
CMA FRANCE

Référentiel d’activités, de compétences et d’évaluation

<p>fourchette, la pose d'amortisseurs pour protéger les articulations ou réduire une sensibilité</p> <p>- Optimisation des performances du cheval par l'ajout de crampons, de cônes amovibles, ... permettant un déplacement sur un terrain glissant (gazon, glace) et la stabilité lors des changements de direction, d'accélération ou de freinage</p>		<p><u>Epreuve de parage et ferrage orthopédique (C.1.1, C.1.2, C.1.3, C.1.4, C.1.5, C.1.6, C.1.7)</u></p>	<p>- la pertinence de l'emplacement des plaques, des silicones, résines ...</p> <p>- l'amélioration de la locomotion</p> <p>- le filetage des crampons</p> <p>- la facilité de pose et de dépose des accessoires par le cavalier</p>
<p>A1.6 – Contrôle de la régularité des allures et du confort de l'animal :</p> <p>- Identification d'une boiterie, d'une irrégularité, d'une sensibilité en faisant marcher ou trotter le cheval en main</p> <p>- Procède à son soulagement dans les limites d'intervention du maréchal ferrant (l'article L 243-3 du C. Rural et de la pêche maritime)</p>	<p>C1.6 Contrôler la régularité des allures, le confort de l'onguligrade avant et après chaque étape en essayant d'identifier une boiterie, une irrégularité, une sensibilité afin de procéder à son soulagement.</p>	<p><u>Epreuve de parage et ferrage mécanique (C.1.1, C.1.2, C.1.4, C.1.5, C.1.6, C.1.7)</u></p> <p><u>Epreuve de parage et ferrage orthopédique (C.1.1, C.1.2, C.1.3, C.1.4, C.1.5, C.1.6, C.1.7)</u></p>	<p><u>Lors des épreuves de ferrage mécanique et de ferrage orthopédique le candidat est évalué sur :</u></p> <p>- l'analyse de la conformation des aplombs et de l'allure de l'animal.</p> <p>- l'anomalie légère ou sévère de locomotion est identifiée</p> <p>- la pertinence de la solution proposée, lorsque celle-ci relève de la compétence du maréchal</p>
<p>A1.7 – Forge des fers à l'aide des outils :</p> <p>- Réalisation de fers ordinaires et spéciaux, en alliage d'aluminium ou en acier, selon les tailles, sections, et particularités déterminées, et à partir de lopins débités dans des barres d'acier ou d'alliage d'aluminium</p>	<p>C1.7. Réaliser par le forgeage des fers ordinaires et spéciaux en alliage d'aluminium ou en acier, selon les tailles, sections, et particularités déterminées, et à partir de lopins débités dans des barres d'acier ou d'alliage d'aluminium en veillant à ce que ces fers soient adaptés à la morphologie, la race et à l'activité de l'animal.</p>	<p><u>Epreuve de forge (C.1.7) :</u></p> <p>Le candidat forge et modifie plusieurs fers et un outil imposés. Certains pourront être en aciers ou en aluminium Il peut s'agir de fers pour antérieurs et/ou postérieurs, orthopédiques ou courants, pour poneys, poulains, chevaux de</p>	<p><u>Lors de l'épreuve de forge le candidat est évalué sur :</u></p> <p>- la tournure est en adéquation avec le pied, l'aplomb de l'animal, et sa discipline</p>

<p>- Fabrique, modifie, adapte, et rectifie des outils de maréchalerie selon les besoins.</p> <p>- Apporte les finitions nécessaires à la pose des fers et à leurs fonctionnalités.</p>		<p>différentes races. Les tailles, les particularités et les cotes des fers à réaliser sont données.</p> <p>Les longueurs des lopins à débiter dans les barres, reste à l'initiative du candidat.</p> <p>Certaines productions pourront être imposées avec le droit à une seule réalisation.</p> <p><u>Epreuve de parage et ferrage orthopédique (C.1.1, C1.2 C.1.3, C.1.4 C1.5, C1.6, C1.7) :</u></p>	<p>- qualité de l'étampage (adapté et cohérent avec la paroi, calibré, régularité, taille)</p> <p>- épaisseur, taille et situation du pinçon levé</p> <p>- l'ajusture est correctement située (pince ou mamelle) et permet de protéger la sole</p> <p>- conduite de la forge et respect des températures ainsi que de la consommation des énergies</p> <p><u>Lors de l'épreuve orthopédique le candidat est évalué sur :</u></p> <p>- régularité du fer, absences d'aspérités</p> <p>- respect des dimensions, des caractéristiques de chaque pied</p>
---	--	--	--

Pour obtenir la certification BTM Maréchal-ferrant (niveau 4) le candidat doit acquérir les 3 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences : *Epreuve de parage et ferrage mécanique* (BC01), *Epreuve de parage et ferrage orthopédique* (BC01) *Epreuve de forge* (BCC01), *Epreuve de santé/hygiène* (BC02), *Epreuve de dentisterie* (BC02), *Etude de cas* (BC03), *Résolution de problèmes* (BC03).

Et valider les modalités d'évaluations transverses :

- Mémoire professionnel avec soutenance orale : A partir d'un thème librement choisi, le candidat explore les impacts de son sujet (technique, produit, sécurité, ...) sur l'exercice de son métier, y compris sous un volet juridique. Le dossier est soutenu et évalué tant à l'écrit qu'à l'oral.
- Epreuve technologique – écrit : Une série de questions évaluera les connaissances du candidat en technologie, prévention et sécurité propres au métier et aux techniques de production (matériaux, équipements, réglementation, ...).

**BTM Maréchal-Ferrant NUMERO DOSSIER 38241 - RNCP
CMA FRANCE**

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

VF -04/10//2024

- Epreuve d'hippologie : Constituée d'une série de questions écrites sur l'anatomie, le comportement du cheval, la biomécanique et son utilisation dans l'exercice du métier de maréchal ferrant
- Langue vivante professionnelle – orale : A partir d'un texte à caractère professionnel tiré au sort, le candidat démontre sa capacité à communiquer en anglais sur son métier, les matériels et les techniques professionnelles.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N°2 : EVALUER ET INTERVENIR SUR DES SOINS, SEUL OU EN COLLABORATION AVEC LE VETERINAIRE DANS LE RESPECT DES LIMITES FIXEES PAR LA LEGISLATION			
A2.1 – Analyse de l'état général de l'animal - Examen visuel des différentes zones de l'animal (chignon, garrot, arrière de l'épaule, côtes, croupe ...) - Palpation des différentes zones de l'animal - Echanges avec le propriétaire de l'animal	C2.1 – Analyser l'état général de l'animal en examinant visuellement et en palpant les différentes zones, en posant des questions à son propriétaire afin de déceler d'éventuelles maladies contagieuses (zoonoses ...), tares, tendinites ou autres atteintes et pathologies.	<u>Épreuve de santé/hygiène (C.2.1, C.2.3, C.2.4) :</u> Cette épreuve validera les compétences du candidat en santé-hygiène équine, les pathologies, l'étiologie, les pronostics, etc. Elle est constituée d'une série de questions et d'étude de cas écrites.	<u>Lors de l'épreuve de santé hygiène le candidat est évalué sur :</u> - la pertinence de ses questions sur la santé du cheval (température du cheval, fréquence cardiaque ...) - la méthode de palpation décrite de l'animal est bonne. - la pertinence des façons d'identifier la douleur d'un cheval

**BTM Maréchal-Ferrant NUMERO DOSSIER 38241 - RNCP
CMA FRANCE**

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

VF -04/10//2024

			- Les éléments de l'aspect visuel du cheval (poids, jambes fatiguées, ...) permettant d'analyser son état général.
<p>A2.2 – Maintient des capacités masticatoires et du confort buccal de l'animal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rectification de la table dentaire - Lime les surdents pour faciliter la mastication des aliments et le confort du mors dans la bouche - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Respect des limites fixées par le code rural (l'art L 243-3 du C. Rural et l'arrêté du 12/07/2017 modifiant l'arrêté du 12 octobre 2016) 	<p>C2.2 – Maintenir les capacités masticatoires, le confort buccal par la régularisation de la table dentaire dans les limites fixées par le code rural et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.</p>	<p><u>Épreuve de dentisterie (C.2.2) :</u></p> <p>Le candidat est interrogé par un jury sur diverses questions portant sur l'anatomie du cheval (table dentaire), le diagnostic de la table dentaire, le traitement des surdents, la gestion du cheval et la contention, et enfin les mesures d'hygiène (asepsie, nettoyage du matériel.).</p>	<p><u>Lors de l'épreuve de dentisterie le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - précision du rétablissement de la table dentaire - respect des règles d'hygiène - les moyens de contention sont adaptés
<p>A2.3 –Réalisation des soins urgents et non-urgents dans les limites fixées par la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distinction d'une pathologie relevant de la compétence du maréchal et de celle du vétérinaire et en informer le propriétaire - Préparation de l'intervention du vétérinaire : préparer le pied pour la radio, faire marcher en cas de colique ... 	<p>C2.3 – Assurer les soins d'urgence en autonomie et les soins non-urgents (plaie, pansements de pied) en collaboration avec le vétérinaire, en distinguant les pathologies, en préparant l'intervention du vétérinaire, en mettant en place le traitement prescrit par le vétérinaire, en établissant un protocole de soin, en échangeant avec le client afin d'assurer le bien-être de l'animal dans les limites fixées par le code rural.</p>	<p><u>Épreuve de santé/hygiène (C.2.1, C2.3, C.2.4)</u></p>	<p><u>Lors de l'épreuve de santé/hygiène le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'irrégularité des allures et les causes probables sont identifiées, - respect des limites d'intervention du maréchal - les dispositions prises avant l'arrivée du vétérinaire sont appropriées

<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du traitement thérapeutique prescrit par le vétérinaire (soin d'une fourbure avec ou sans bascule, par ex) et le tenir informé des évolutions positives ou négatives - Etabli le protocole de soin du maréchal dans le traitement de certaines pathologies (abcès, fourmilère ...), le planifier et en informer le client (périodicité des interventions, durée probable ...). - Interprétation d'une radiographie en collaboration avec le vétérinaire pour valider une intervention et/ou mesurer les évolutions 			<ul style="list-style-type: none"> - le protocole de soins, sa planification sont cohérents au regard du diagnostic vétérinaire - correction de l'interprétation des radios
<p>A2.4 – Traitement des pathologies de la boîte cornée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des pathologies de la boîte cornée lors du parage (seimes, fourmilère ...) et procéder à leur traitement - En cas de boiterie : sonder pour localiser l'abcès, la bleime, soulager la pression en curetant et en préservant la corne au maximum - Assure l'asepsie, la désinfection des zones curetées par la pose de pansements, de drains, de plaques pour favoriser la guérison et limiter les conséquences ultérieures. - Interventions hors de la boîte cornée sous prescription du vétérinaire 	<p>C.2.4 Traiter les pathologies de la boîte cornée relevant de la compétence du maréchal ferrant ou sous prescription du vétérinaire en les identifiant, en les sondant pour localiser l'abcès, en assurant l'asepsie et la désinfection des zones curetés afin de d'éviter une boiterie ou une baisse des performances de l'animal.</p>	<p><u>Épreuve de santé/hygiène (C.2.1, C.2.3, C.2.4)</u></p>	<p><u>Lors de l'épreuve de santé/hygiène le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la corne, des réactions du cheval sont prises en compte et correctement interprétées - la pathologie est localisée dans la mesure du possible - les mesures de traitement (hygiène, de désinfection ...) maximisent la guérison ont été mises en œuvre

Pour obtenir la certification BTM Maréchal-ferrant (niveau 4) le candidat doit acquérir les 3 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences : *Epreuve de parage et ferrage mécanique* (BC01), *Epreuve de parage et ferrage orthopédique* (BC01) *Epreuve de forge* (BCC01), *Epreuve de santé/hygiène* (BC02), *Epreuve de dentisterie* (BC02), *Etude de cas* (BC03), *Résolution de problèmes* (BC03).

Et valider les modalités d'évaluations transverses :

- Mémoire professionnel avec soutenance orale : A partir d'un thème librement choisi, le candidat explore les impacts de son sujet (technique, produit, sécurité, ...) sur l'exercice de son métier, y compris sous un volet juridique. Le dossier est soutenu et évalué tant à l'écrit qu'à l'oral.
- Epreuve technologique – écrit : Une série de questions évaluera les connaissances du candidat en technologie, prévention et sécurité propres au métier et aux techniques de production (matériaux, équipements, réglementation, ...).
- Epreuve d'hippologie : Constituée d'une série de questions écrites sur l'anatomie, le comportement du cheval, la biomécanique et son utilisation dans l'exercice du métier de maréchal ferrant
- Langue vivante professionnelle – orale : A partir d'un texte à caractère professionnel tiré au sort, le candidat démontre sa capacité à communiquer en anglais sur son métier, les matériels et les techniques professionnelles.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPETENCES N°3 : ORGANISER ET GERER L'ACTIVITE DE LA MARECHALERIE			
A3.1 – Participation au recrutement des équipes de la Maréchalerie :	C3.1 – Participer au recrutement, au management, à l'accueil et à la formation des apprentis ou nouveaux salariés de l'équipe	<u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7) :</u>	

**BTM Maréchal-Ferrant NUMERO DOSSIER 38241 - RNCP
CMA FRANCE**

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

<ul style="list-style-type: none"> - Appui au recrutement des salariés et alternants de la maréchalerie - Formation d'un apprenti en tant que Maître d'apprentissage - Participation à la cohésion du groupe - Gestion des conflits au sein de l'équipe 	<p>de la Maréchalerie en lien avec le chef d'entreprise afin d'avoir une équipe opérationnelle et une cohésion au sein du groupe.</p>	<p>Il est soumis au candidat un contexte d'entreprise dans lequel il peut intervenir : un projet, une innovation Pour cela il mobilisera l'ensemble des compétences contenues dans les fonctions : - innovation et commercialisation - gestion des coûts de production - organisation du travail - animation d'équipe.</p> <p><u>Résolution de problème (oral)</u> <u>(C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.6, C3.7, C3.8)</u></p>	<p><u>Lors de l'étude de cas écrite et la résolution de problème à l'oral le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ses connaissances du droit du travail et des différents contrats (contrat d'apprentissage, contrat de travail ...) - la pertinence de ses critères de recrutement - ses notions sur les devoirs du Maître d'apprentissage. - ses notions sur les différents types de management. - son identification des besoins des individus.
<p>A3.2 – Veille au bien-être au travail et au respect de la réglementation par l'équipe de la Maréchalerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention du bien être au travail et du développement des compétences des équipes - Adaptation d'un poste à un salarié handicapé en maréchalerie (Réglementation sur le handicap) 	<p>C3.2 – Veiller sur les équipes de la Maréchalerie en les conseillant sur les technologies, techniques (postures ...) et équipements de sécurité de confort (exosquelette ...), en les sensibilisant à la réglementation sur les produits dangereux, en prenant en compte un éventuel handicap et en les informant sur les responsabilités du Maréchal Ferrant (assurances, responsabilité civile, professionnelle et pénale) afin de favoriser la sécurité et le bien-être au travail en prévention des maladies et risques généraux.</p>	<p><u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7) :</u></p> <p><u>Résolution de problème (oral)</u> <u>(C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.6, C3.7, C3.8)</u></p> <p>A partir d'un problème de production ou d'organisation décrit,</p>	<p><u>Lors de l'étude de cas écrite et la résolution de problème à l'oral le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ses connaissances du droit du travail sur l'accompagnement des ressources humaines

**BTM Maréchal-Ferrant NUMERO DOSSIER 38241 - RNCP
CMA FRANCE**

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

VF -04/10//2024

<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des équipes à la réglementation inhérente au métier (code de l'artisanat, code rurale, réglementation sur les produits cancérigènes, certification P.U obligations de conformité des locaux, véhicules, machines et outils, ...) et à la responsabilité du Maréchal-ferrant (assurances, responsabilité civile, professionnelle et pénale ...) - Prévention des maladies et des risques généraux, et spécifiques au métier exercé. - Conseille les équipes sur des technologies/équipements de sécurité (usage des EPI généraux, mais aussi spécifiques, port des manches longues ...), de confort et bien-être au travail (Exosquelette ...) 		<p>le candidat doit analyser la difficulté rencontrée, proposer une résolution pour l'immédiat puis émettre des préconisations afin d'en éviter le renouvellement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sa capacité à développer une méthodologie de bien-être au travail - les technologies et techniques de sécurité et de confort sont énumérées - la réglementation sur les produits dangereux est connue - les notions sur les différentes assurances existantes - ses connaissances des cas où le Maréchal Ferrant a sa responsabilité engagée
<p>A3.3 Organisation du travail au sein de la Maréchalerie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des tournées en fonction de l'éloignement géographique, de la nature des interventions et du nombre de chevaux par site, en y affectant les ressources humaines appropriées. - Veille à l'ergonomie des remorques / véhicules ateliers, ateliers fixes et entrepôt. - Arbitrage sur les urgences, reprogrammation des interventions non-urgentes si nécessaire 	<p>C3.3 – Gérer et planifier les interventions et les moyens nécessaires à celles-ci en optimisant les tournées, en veillant à l'ergonomie des remorques/véhicules, ateliers, ateliers fixes et entrepôt en reprogrammant des interventions si nécessaire, en définissant le volume et les achats des stocks et en planifiant les travaux de forge dans un souci de rentabilité.</p>	<p><u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7) :</u></p> <p><u>Résolution de problème (oral) (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.6, C3.7, C3.8)</u></p>	<p><u>Lors de l'étude de cas écrite et la résolution de problème à l'oral le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la rationalité des tournées limitant les temps improductifs - l'adéquation compétences/intervention - la cohérence des arbitrages rendus

<ul style="list-style-type: none"> - Défini/contrôle le volume et la nature des stocks du (des) camions(s) ateliers(s) (nombre, taille, nature des fers, bouteilles de gaz) au regard de la tournée - Défini le volume et procède aux achats des fers mécaniques et de clous en anticipant les tournées à venir. - Planification des travaux de forge en termes de quantités, de nature des fers ordinaires et spéciaux à produire) en fonction du cheptel 			<ul style="list-style-type: none"> - l'absence de rupture de stock au cours de la tournée ou au sein de la maréchalerie - l'anticipation adaptée du volume et de la nature de la production ou de l'achat de fers
<p>A3.4 Participation à la mise en œuvre de la politique tarifaire de la Maréchalerie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négociation avec les structures équestres (clubs, écuries) les volumes et les délais de règlement et adapter ses prix en fonction - Arbitrage entre achat et forge de fers sur la base des coûts et de la qualité des produits - Définition de la politique d'investissement et ses modes de financement (véhicule, matériel) - Etabli les factures et l'encaissement 	<p>C3.4 – Définir, et faire appliquer la politique tarifaire de la maréchalerie en négociant avec les structures équestres, en arbitrant sur les achats, en définissant la politique d'investissement, en participant à l'établissement des factures et à leur encaissement.</p>	<p><u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7) :</u></p> <p><u>Résolution de problème (oral) (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.6, C3.7, C3.8)</u></p>	<p><u>Lors de l'étude de cas écrite et la résolution de problème à l'oral le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les prix pratiqués permettent la rentabilité de l'entreprise - les décalages de trésorerie sont gérés et anticipés - le choix entre fer mécanique et fer forgé est justifié économiquement - la cohérence des investissements au regard de l'entreprise - les notions et l'impact des amortissements en entreprise - le délai d'établissement des factures et d'encaissement

<p>C3.5 – Collaboration avec des prestataires réalisant de la conception de fers numériquement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation avec un prestataire d'un scan de la face plantaire avec un matériel adapté - Commande des fers auprès du prestataire afin qu'il assure - conception d'un fer (plastique, aluminium) sur logiciel à partir d'un scan numérique (Logiciel Dessin Assisté par Ordinateur – DAO) 	<p>C3.5 – Assurer la gestion de prestataires réalisant la conception de fers pour les chevaux de façon numérique en assurant la commande des fers et en utilisant ses notions sur l'apport de logiciels Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) à partir d'un scan numérique réalisé par le maréchal.</p>	<p><u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7) :</u></p>	<p><u>Lors de l'étude de cas écrite le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ses connaissances sur les logiciels 3D - ses connaissances sur les prestataires réalisant la conception d'un fer à cheval à partir d'un scan numérique du pied du cheval - sa veille professionnelle sur les nouvelles technologies liées à sa profession
<p>A.3.6 : Communication et gestion des rendez-vous de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un site internet (via un prestataire) et gestion de ce site - Communication sur l'entreprise de maréchalerie via les réseaux sociaux - Fidélisation de sa clientèle (relance, mailing ...) - Mise en œuvre et utilisation d'un logiciel/d'une application de planification de rendez-vous et de la facturation 	<p>C3.6 – Assurer la communication et la gestion des rendez-vous en alimentant le site internet de l'entreprise de Maréchalerie, et/ou en communiquant sur les réseaux sociaux, en relançant ses clients et en utilisant un logiciel/d'une application de planification des rendez-vous et de la facturation afin de garder une clientèle pérenne.</p>	<p><u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7) :</u></p> <p><u>Résolution de problème (oral) (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.6, C3.7, C3.8)</u></p>	<p><u>Lors de l'étude de cas écrite et la résolution de problème à l'oral le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs sont définis et cohérents avec les cibles, le marché, son activité, les ressources à disposition (humaines, temps, financières), sa stratégie - pertinence du choix du site internet au regard de sa finalité

			<ul style="list-style-type: none"> - les canaux de communication sont adaptés à sa clientèle - la communication verbale est adaptée en fonction de la situation donnée - énumération des outils de relance et de fidélisation de la clientèle - ses connaissances sur les avantages des différents logiciels/applications de planification de rendez-vous et de facturation liés à son activité
<p>A3.7 – Conseils auprès du propriétaire de l'écurie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'information auprès du client (Article L 11-1 et suivant du code de la consommation) - Signale tout incident, tout comportement anormal avant, pendant et à l'issue du ferrage pour engager ou désengager la responsabilité du professionnel - Recommande une typologie de travail, de sol ou la mise au repos pour favoriser l'amélioration de la boîte cornée et la locomotion 	<p>C3.7 – Communiquer et conseiller le propriétaire ou le responsable d'écurie sur les interventions réalisées ou à envisager, sur les soins à prodiguer afin d'apporter à l'animal les soins adaptés à sa pathologie.</p>	<p><u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7) :</u></p> <p><u>Résolution de problème (oral) (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.6, C3.7, C3.8)</u></p>	<p><u>Lors de l'étude de cas écrite et la résolution de problème à l'oral le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'obligation d'information / consentement éclairé avec son client réalisé au préalable. - la responsabilité du maréchal est engagée à bon escient - les recommandations d'utilisation du cheval sont cohérentes avec l'équidé et sa locomotion

<ul style="list-style-type: none"> - Préconisations sur les soins d'entretien courant du pied (goudron, graisse) et sur l'alimentation favorisant la qualité de la corne. - En cas d'intervention thérapeutique : explications concernant le séquençage du protocole de soins et sur le pronostic - Conseille et redirige son client vers la profession adaptée si besoin (Vétérinaire / Technicien dentaire équin / Groom / Responsable d'écurie ...) 			<ul style="list-style-type: none"> - la pertinence des conseils d'entretien et d'alimentation - la transparence et objectivité de l'information fournie au client en thérapeutique
<p>A3.8 Gestion des déchets/recyclage liée à son activité de Maréchal-Ferrant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des vieux fers - Collecte et tri des déchets liés à l'activité - Gestion des produits dangereux (solvants, résines, silicones ...) - Sensibilisation sur le respect de l'environnement auprès des autres salariés/apprentis 	<p>C3.8 Assurer la gestion des déchets et du recyclage liés à l'activité de l'entreprise de Maréchal-ferrant, en récupérant de vieux fers, en collectant et triant les déchets en prenant soin de distinguer les produits dangereux afin de participer à la préservation de l'environnement et à la sensibilisation de son respect par les apprentis et salariés de la Maréchalerie.</p>	<p><u>Etude de cas (écrit) (C.3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C.3.5, C3.6, C.3.7)</u></p>	<p><u>Lors de l'étude de cas le candidat est évalué sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation raisonnée et dans le respect des règles liées à l'environnement - son explication sur les méthodes de tri et de recyclage des déchets liées à son activité - ses notions sur toutes les actions à mettre en œuvre pour le respect de l'environnement
<p>Pour obtenir la certification BTM Maréchal-ferrant (niveau 4) le candidat doit acquérir les 3 blocs de compétences. Il doit valider les modalités d'évaluation inhérentes à chacun de ces blocs de compétences : <i>Epreuve de parage et ferrage mécanique</i> (BC01), <i>Epreuve de parage et ferrage orthopédique</i> (BC01) <i>Epreuve de forge</i> (BCC01), <i>Epreuve de santé/hygiène</i> (BC02), <i>Epreuve de dentisterie</i> (BC02), <i>Etude de cas</i> (BC03), <i>Résolution de problèmes</i> (BC03).</p> <p>Et valider les modalités d'évaluations transverses :</p>			

**BTM Maréchal-Ferrant NUMERO DOSSIER 38241 - RNCP
CMA FRANCE**

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

- Mémoire professionnel avec soutenance orale : A partir d'un thème librement choisi, le candidat explore les impacts de son sujet (technique, produit, sécurité, ...) sur l'exercice de son métier, y compris sous un volet juridique. Le dossier est soutenu et évalué tant à l'écrit que à l'oral.
- Epreuve technologique – écrit : Une série de questions évaluera les connaissances du candidat en technologie, prévention et sécurité propres au métier et aux techniques de production (matériaux, équipements, réglementation, ...).
- Epreuve d'hippologie : Constituée d'une série de questions écrites sur l'anatomie, le comportement du cheval, la biomécanique et son utilisation dans l'exercice du métier de maréchal ferrant
- Langue vivante professionnelle – orale : A partir d'un texte à caractère professionnel tiré au sort, le candidat démontre sa capacité à communiquer en anglais sur son métier, les matériels et les techniques professionnelles.